

Délibérations du 12 mai 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 12 mai 2026 en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence d'Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021 ;

Prend l'adoption suivante :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 32

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, Salomé DEBOOS, Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Erica DUMONT, Quentin MAGOGÉAT, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX ; Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER, Fleur GUY ;

Usagers/ères : Philippe BISTON, Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLICA, Célia PASCALE, Tom RIOUFOL, Sam TROUILLOU ;

Représentés : Tao MOUNIER, Marie-Karine LHOMME, François-David CAMPS, Sarah CORDONNIER, Salem KCHOUM, Denis MORTAMET, Emilia GRUN, Sébastien GARCIA ;

Invités : Catherine LEROUX, Adrien BASCOULERGUE, Yannis GOURDON, Mathilde BOMBART, Thomas GUILLOBEZ

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX.

ADOPTIONS

REPARTITION DES ENVELOPPES PAR MENTION

01 – Répartition des enveloppes par mention

La présente CFVU est convoquée à la suite du rejet, le 10 avril dernier, d'une première proposition de répartition des moyens soumise à cette instance.

Ce premier vote avait exprimé des inquiétudes et des incompréhensions qu'il convenait de prendre pleinement en considération, dans un contexte marqué par les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur l'établissement. La répartition initialement proposée a ainsi été recalculée et les équilibres retravaillés. La délibération soumise aujourd'hui diffère donc à plusieurs égards de la première version présentée.

Présentation par Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

Il convient de rappeler les éléments de cadrage ayant présidé à cette démarche. Dans un contexte contraint imposant des économies sur l'offre de formation, l'établissement a choisi d'avancer de manière progressive et pragmatique. Malgré

une architecture globale des mentions et parcours demeurant relativement stable, l'ouverture de deux nouvelles mentions de licence (licence Professorat des écoles et licence Études européennes et internationales) devait être intégrée.

Plusieurs lignes directrices avaient été fixées : réaliser des économies sur les dépenses réelles, limiter les impacts sur les formations diplômantes et réduire certaines disparités horaires entre formations de master.

À l'issue d'une première phase d'attribution des enveloppes et à la suite de nombreux échanges avec les équipes pédagogiques et les composantes, deux mesures importantes avaient été annoncées début avril. La première consistait à modérer l'effort demandé aux licences générales, en ramenant la baisse des moyens de 5 % à 3 %, afin de l'aligner sur celle appliquée aux masters. Cette mesure représentait un effort supplémentaire d'environ 1 300 heures, soit un soutien variant de 40 heures pour les plus petites mentions jusqu'à 160 heures pour les plus importantes.

La seconde mesure portait sur le soutien à la préparation aux concours de l'enseignement, l'établissement prenant le relais d'un financement de l'État non pérenne. Cette décision représente aujourd'hui un coût estimé à environ 500 heures. Une réunion avec les directions de composantes concernées s'est tenue récemment afin d'envisager les modalités concrètes de mise en œuvre des préparations au CAPES, au niveau licence ou master.

Dans le prolongement de ces mesures, l'établissement s'est également attaché à défendre les équipes engagées dans les discussions interuniversitaires liées à la réforme des concours de l'enseignement et à la mise en place des M2E, en veillant à préserver les intérêts de Lyon 2 dans les arbitrages rendus.

Malgré ces efforts, le vote du 10 avril a conduit à revoir la proposition issue de ces travaux. À la suite de ce rejet, des échanges ont été organisés avec les représentants élus, ainsi qu'avec les directions de composantes, afin d'examiner collectivement les différentes options envisageables.

Dans ce cadre, les directions de composantes, engagées depuis plusieurs mois dans un dialogue continu avec la gouvernance, ont proposé de prendre part plus directement à la répartition des moyens. Cette démarche a reposé sur un principe de confiance et sur la reconnaissance de la capacité des doyens à identifier les besoins prioritaires au sein de leurs composantes.

Parallèlement à cette concertation, un effort supplémentaire de 1 000 heures a été dégagé et confié à l'arbitrage des directions de composantes. Malgré des délais particulièrement contraints, ce travail a permis d'aboutir à une nouvelle répartition de l'enveloppe.

Au total, 619 heures ont été allouées aux masters, soit environ 60 % de cette dotation complémentaire, dans la mesure où un effort important avait déjà été consenti en faveur des licences. Par ailleurs, 277 heures ont été attribuées aux licences générales, principalement dans les UFR de LANGUES, LESLA, SEG et TT, et 104 heures aux licences professionnelles, notamment à l'IETL, à SEG et à TT. Cette rallonge a permis de débloquent certaines situations, de soutenir des parcours fragiles et de corriger plusieurs disparités identifiées.

L'ensemble des mesures prises depuis le début du mois d'avril représente désormais plus de 2 800 heures supplémentaires, auxquelles viendront progressivement s'ajouter les moyens liés à la réforme des concours de l'enseignement. Cet effort demeure conséquent, même s'il peut encore apparaître insuffisant au regard des besoins exprimés. Il se heurte toutefois aux contraintes financières et budgétaires imposées à l'établissement.

Dans ce contexte, la gouvernance estime nécessaire de stabiliser rapidement le cadre de travail des équipes pédagogiques et administratives afin de leur permettre de finaliser les maquettes de formation et de poursuivre le processus d'accréditation dans des délais compatibles avec les échéances nationales, les campagnes de communication et l'ouverture de l'offre de formation prévue pour septembre 2027.

Suite à cette présentation, les échanges entre les représentants des composantes, les élus et la gouvernance ont fait apparaître une inquiétude largement partagée quant à la diminution des moyens alloués à l'université publique et à la suppression de plus de 20 000 heures dans l'offre de formation, dans un contexte national de fortes contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Plusieurs interventions ont néanmoins salué la méthode de concertation engagée à la suite du vote du 10 avril, ainsi que la qualité du dialogue instauré entre la gouvernance et les composantes. Les doyens et plusieurs élus ont souligné que les échanges conduits dans des délais contraints avaient permis de réintroduire des marges de manœuvre, de mieux prendre en compte certaines situations fragiles et d'aboutir à une proposition jugée plus équilibrée. La confiance accordée aux composantes dans l'identification et la répartition des besoins prioritaires a également été relevée.

Les directions de composantes ont indiqué que les moyens complémentaires obtenus, bien que limités, avaient permis de finaliser plusieurs maquettes pédagogiques et d'éviter certaines suppressions d'enseignements ou d'unités d'enseignement. Elles ont également salué les assouplissements accordés concernant l'application de la note de cadrage des enseignements d'ouverture en licence ainsi que les garanties apportées en matière d'accompagnement administratif à la saisie des maquettes, notamment via l'appui de la Direction de la Formation.

Les représentants étudiants de l'UNEF et certains élus syndicaux (CGT, FSU) ont réaffirmé leur opposition de principe à toute réduction des heures d'enseignement et, plus largement, aux politiques budgétaires nationales jugées responsables d'une dégradation progressive des conditions d'étude et de travail dans les universités. Ont notamment été évoqués la diminution des moyens humains, la précarisation des personnels vacataires, l'alourdissement des charges administratives et les difficultés croissantes rencontrées par les services universitaires.

D'autres interventions ont néanmoins rappelé que le vote soumis à la CFVU portait sur les modalités de répartition d'une enveloppe et non sur son montant global, qui lui est arrêté par le Conseil d'administration. Plusieurs élus ont ainsi estimé qu'un nouveau rejet risquerait principalement d'accentuer les difficultés opérationnelles des équipes, de retarder le calendrier d'accréditation et de fragiliser la préparation de la rentrée universitaire 2027.

La liste Bouge ton Campus a indiqué maintenir son opposition de principe à la réduction des volumes horaires tout en choisissant de s'abstenir, considérant qu'un blocage supplémentaire pourrait avoir des conséquences importantes sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions d'études des étudiants.

Les débats ont également porté sur le rôle des instances collégiales et sur la légitimité des différentes expressions démocratiques au sein de l'université. Plusieurs membres ont rappelé qu'une instance délibérative doit pouvoir permettre l'expression du vote favorable, défavorable ou de l'abstention, et que le vote négatif exprimé lors de la précédente CFVU relevait pleinement du fonctionnement démocratique de l'établissement.

Enfin, plusieurs interventions ont appelé à maintenir des formes de solidarité et de dialogue collectif face aux difficultés à venir, tout en refusant toute forme de fatalisme quant à l'avenir de l'université publique. Des représentants étudiants ont également regretté que les étudiants n'aient pas été davantage associés aux discussions relatives aux conséquences concrètes des restrictions budgétaires sur l'offre de formation et les conditions d'étude.

Au regard de ces éléments, la CFVU est appelée à se prononcer sur la présente proposition de répartition des moyens dans le cadre de l'accréditation de l'offre de formation de l'établissement.

<i>Répartition des enveloppes par mentions</i>	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 32				
Vote 01 – Adopté	20	7	5	0

QUESTIONS DIVERSES

Motion pour la suppression des droits d'inscriptions pour étudiants hors-UE

La CFVU a ensuite examiné une motion présentée par les élus de l'UNEF relative aux droits d'inscription différenciés appliqués aux étudiants internationaux extra-européens.

En introduction des échanges, il a été rappelé que le CNESER, réuni le jour même, avait rendu un avis très majoritairement défavorable au projet de décret relatif à ces droits différenciés. Il a également été indiqué que, sous l'effet des mobilisations et des discussions engagées avec le ministère, certaines évolutions avaient déjà été obtenues, notamment concernant le taux minimal d'étudiants pouvant être exonérés, avec une montée en charge progressive envisagée jusqu'en 2028. Plusieurs négociations restaient toutefois en cours, en particulier sur les critères d'exonération et sur la capacité des établissements à définir leur propre stratégie en la matière.

La présidence a souligné les difficultés concrètes de mise en œuvre du dispositif actuellement envisagé, notamment dans le cas d'exonérations fondées sur des critères sociaux, lesquelles supposeraient des procédures administratives particulièrement lourdes et difficilement soutenables pour les établissements. Il a également été rappelé que l'université avait jusqu'à présent développé une politique d'exonération large, notamment pour les étudiants issus de pays figurant sur la liste de la Banque mondiale, les étudiants déjà inscrits à Lyon 2 ou encore les étudiants disposant d'un avis d'imposition en France, conduisant à exonérer une part importante des étudiants concernés.

Les élus de l'UNEF ont présenté la motion en soulignant la nécessité, selon eux, que la CFVU se prononce sur les conséquences pédagogiques, sociales et humaines des droits différenciés, tant pour les étudiants concernés que pour les personnels chargés de leur mise en œuvre. Ils ont notamment relayé plusieurs témoignages émanant d'enseignants, d'étudiants et de personnels BIATSS faisant état de situations de grande difficulté financière, de détresse psychologique et de tensions liées à l'application de ces mesures dans le cadre des campagnes de candidature et d'inscription.

Plusieurs interventions ont exprimé un rejet très marqué du principe même des droits différenciés, considérés comme contraires aux valeurs du service public universitaire et à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Plusieurs élus ont dénoncé une mesure jugée discriminatoire, imposée dans un contexte de sous-financement structurel des universités et de recherche accrue de ressources propres. Certains ont également souligné l'augmentation des sollicitations des dispositifs d'aide sociale de l'université par des étudiants extra-européens confrontés à des difficultés de paiement.

Les représentants étudiants ont rappelé les conséquences concrètes de ces mesures sur les parcours des étudiants concernés : recours à l'endettement, projets de césure motivés par des impératifs financiers, difficultés administratives liées aux titres de séjour, voire impossibilité pour certains étudiants, notamment iraniens, de recevoir une aide financière de leur famille du fait du contexte international. À ce titre, une demande particulière a été formulée concernant la situation des étudiants iraniens inscrits à l'université.

La présidence a indiqué que ces situations faisaient l'objet d'un examen au cas par cas et a rappelé que les décisions relatives aux exonérations relevaient juridiquement des compétences du Conseil d'administration.

L'ensemble des interventions a néanmoins convergé vers une opposition forte au dispositif national des droits différenciés et au décret nouvellement pris par le ministère. Plusieurs élus ont insisté sur la nécessité de poursuivre les mobilisations et les démarches engagées auprès du ministère, du rectorat et des instances nationales de l'enseignement supérieur.

Les débats ont également porté sur la rédaction de la motion et sur les destinataires de l'interpellation portée par la CFVU. Plusieurs élus ont estimé qu'il convenait d'adresser prioritairement cette motion au ministère et au rectorat, plutôt qu'aux instances locales déjà engagées sur cette question. D'autres ont souhaité maintenir une référence au Conseil d'administration afin d'inviter celui-ci à se prononcer officiellement sur le texte lors d'une prochaine séance.

Il a finalement été rappelé qu'une motion similaire pourrait être inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration afin de permettre, le cas échéant, une expression convergente des différentes instances de l'établissement sur cette question.

Au regard de ces échanges et modifications en séance, les membres de la CFVU sont appelés à se prononcer sur la présente motion.

La motion a été adoptée avec une modification de son destinataire. Initialement adressée au Conseil d'administration (CA), à la présidence de l'université ainsi qu'à l'ensemble de la communauté universitaire, elle sera finalement portée par la CFVU et le prochain CA auprès du rectorat et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ESRE)"

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<i>Motion pour la suppression des droits d'inscriptions pour étudiants hors-UE</i> Nombre de présents ou représentés : 32 Vote 02 – Vote favorable	29	0	3	0

Fait à Lyon, le 12/05/2026

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

